



NOTE-CIRCULAIRE

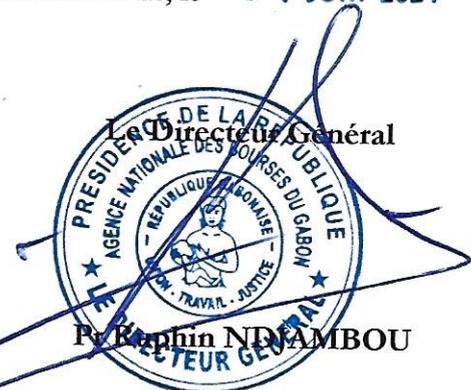
Relative à la convention ANBG/établissements privés

Le Directeur Général de l'Agence Nationale des Bourses du Gabon (A.N.B.G) porte à la connaissance des responsables des établissements privés que la plateforme relative à la convention entre elle et lesdits établissements est disponible sur le site internet <https://www.anbg-ga.com/> (Convention – Processus d'accréditation) afin de procéder à la soumission de leur dossier selon le calendrier ci-après :

- Du 24 au 30 juin 2024 : dépôt des candidatures en ligne uniquement ;
- Du 01 au 06 juillet : dépouillement en examen des candidatures ;
- Du 08 au 13 juillet : signatures des conventions avec les établissements retenus.

Il est important de préciser que seuls les établissements privés ayant une convention avec l'Agence Nationale des Bourses du Gabon recevront des étudiants boursiers au titre de l'année académique 2024-2025.

Fait à Libreville, le 24 JUIN 2024

Directeur Général

Raphaël NDAMBOU
DIRECTEUR GÉNÉRAL